



## **PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 04/2023**

---

### **Relatif à la gestion et aux comptes 2022**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles

- 93 a) à g) de la loi sur les communes du 28 février 1956, mise à jour le 1<sup>er</sup> juillet 2005,
- 34 et suivants du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, mis à jour le 1<sup>er</sup> avril 2004,
- 97 du règlement du Conseil communal du 27 avril 2015.

La Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur la gestion relatif à l'année 2022. Elle tient à adresser des remerciements à toutes celles et à tous ceux, qui par leur savoir, leur engagement et leur disponibilité, apportent une contribution essentielle à la bonne marche des affaires de notre commune, ainsi qu'au maintien et au développement de la qualité de vie des habitants d'Etoy.

### **MUNICIPALITE**

La Municipalité se compose de la manière suivante :

M. José Manuel Fernandez, syndic

Administration, Finances, délégué Littoral Parc, ARCAM et ASSAGIE, transports publics et relations extérieures.

M. Roland Corthay, vice-syndic

Bâtiments communaux, conciergerie, places, forêts, domaines, cimetière, délégué USL.

Mme Tania Séverin

Enfance, écoles, sécurité sociale, Comité ASSAGIE, Codir ARASMAC, naturalisations, développement durable.

M. Charly Viquerat

Infrastructures (eau potable, évacuation des eaux épurées, cours d'eau, routes et éclairages publics), voirie, mobilité, énergies, environnement et informatique.

M. Jean-Marc Schlaeppli

Urbanisme, police des constructions, gestion des déchets, sécurité (police, pompiers, protection civile).

La Municipalité a tenu 46 séances durant cette année. Elle vous a présenté les préavis suivants :

- Préavis no 02/2022 relatif à la gestion et aux comptes 2021
- Préavis no 03/2022 relatif à l'arrêté d'imposition pour 2023
- Préavis no 04/2022 relatif au budget 2023

## **ADMINISTRATION ET PERSONNEL COMMUNAL**

Le personnel communal fixe représente **13.4 ETP** et se compose de la manière suivante :

### **Administration (4.5 ETP)**

Greffes municipales

Sarah Ruchet, secrétaire municipale

Valérie Grandjean, collaboratrice adjointe

Sara Da Rocha Coelho, apprentie employée de commerce

Bourse communale

Ingrid Ciampi, boursière

Letizia Morand, collaboratrice administrative + police des constructions

Contrôle des habitants

Maryline Delacour Meneghin, préposée

Monica Rodriguez, collaboratrice administrative dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **Voirie et services des eaux (3.0 ETP)**

Voirie et service des eaux

Laurent Aubert, chef de voirie

Jean-François Fracheboud, aide voirie

Jean-Marc Mérinat, service des eaux et voirie.

### **Bâtiments (3.85 ETP)**

Conciergerie

Serge Amiguet, salle polyvalente, église

David Pagot, collège les Ecureuils et bâtiment administratif

Shadet Shahini, collèges les Communaux

Ajbene Shahini, collèges les Communaux et Ancienne Ecole.

### **Bibliothèque (0.55 ETP)**

Alicia Monti, bibliothécaire (voir commentaires des comptes)

Laurence Jobin, bibliothécaire (voir commentaires des comptes)

Gillian Blackall Meehan, ludothécaire

### **Centre des jeunes (2.00 ETP)**

Jean-Philippe Gay, animateur responsable du centre

Sophie Camillo, animatrice

Ugo Rattenni, animateur, jusqu'au 31 juillet 2022.

Jérôme Maquelin, animateur, dès les 1<sup>er</sup> août 2022 (ancien poste à l'ASSAGIE)

### **Personnel auxiliaire conciergerie :**

Anne-Lise Bruneton (conciergerie La Cure), M. Jaquenod (organiste).

## **FINANCES**

Voir commentaires des comptes.

## **URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS**

En 2022 :

- 13 dossiers ont été déposés à l'enquête publique
- 12 permis de construire ont été délivrés
- 29 permis de construire avec dispense d'enquête ont été délivrés
- 22 autorisations d'installations solaires ont été délivrées sur simple annonce

## **URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS**

En 2022 :

- 13 dossiers ont été déposés à l'enquête publique
- 12 permis de construire ont été délivrés
- 29 permis avec dispense d'enquête ont été délivrés
- 22 autorisations d'installations solaires ont été délivrées sur simple annonce

La Municipalité a lancé le processus de révision de son PaCom (plan d'affectation communal). Nous avons mandaté un bureau d'étude pour établir un cahier des charges. Ce cahier des charges a été transmis à 3 bureaux d'urbanisme. Ces trois bureaux ont répondu et grâce à la grille d'évaluation notre choix s'est porté sur le bureau Fehlmann à Morges.

La révision du secteur « S » (sud de la rte suisse partie non construite) du PAC (plan d'affectation cantonal) Littoral Parc n'a toujours pas été mise à l'enquête publique. Des informations complémentaires doivent être fournies par le principal propriétaire des parcelles concernées.

## **FONDS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Ce fonds de développement durable a été créé conformément au préavis 2019-06. En 2022, il a été alimenté par les recettes de l'indemnité communale pour l'usage du sol d'un montant de 0,7 cts par kWh qui est prélevée par la SEFA et reversée à la Commune.

Durant cette deuxième année de fonctionnement, les objets suivants ont fait l'objet d'une subvention ou d'une promesse de subventionnement (réalisation en cours) :

- 15 vélos électriques
- 1 scooter électrique
- 1 abonnement mobility
- 1 borne de recharge
- 36 chèques Railcheck (CFF)
- 19 nouvelles promesses de subvention pour des bilans énergétiques et des rénovations énergétiques de bâtiments.
- Prise en charge du déficit des deux véhicules de Mobility, env. CHF 19'933

De manière générale, nous avons constaté une forte augmentation des demandes pour des rénovations énergétiques.



## SERVICE DES EAUX

En termes de production d'eau, l'année 2022 est exceptionnelle avec 1'082'342 m<sup>3</sup> envoyés dans le réseau, ce qui devient le record absolu depuis l'existence des puits de Chanivaz avec 3 puits mis en service en 1982 et 2 puits supplémentaires en 1998.

Année	Source Tronchin - Apport Lavigny		Source Jotterand		Source Vosettaz		Captages Pontets		Apport Aubonne (Buchillon)		Total Apports	
	[m3]	[l/min]	[m3]	[l/min]	[m3]	[l/min]	[m3]	[l/min]	[m3]	[l/min]	[m3]	[l/min]
2010	33 732	64	36 330	69	359 143	683	464 470	884	14 765	28	<b>908 440</b>	1 728
2011	26 939	51	56 809	108	342 221	651	425 833	810	17 392	33	<b>869 194</b>	1 654
2012	38 696	74	64 295	122	291 095	554	238 926	455	80 775	154	<b>713 787</b>	1 358
2013	69 541	132	68 100	130	317 041	603	214 219	408	86 090	164	<b>754 991</b>	1 436
2014	66 152	126	70 241	134	313 297	596	234 159	446	75 343	143	<b>759 192</b>	1 444
<b>2015</b>	57 594	110	71 109	135	313 005	596	575 523	1 095	31 814	61	<b>1 049 045</b>	1 996
<b>2016</b>	58 757	112	66 321	126	324 611	618	312 345	594	53 120	101	<b>815 154</b>	1 551
<b>2017</b>	30 355	58	64 011	122	323 082	615	498 778	949	24 001	46	<b>940 227</b>	1 789
<b>2018</b>	0	0	71 464	136	306 970	584	546 530	1 040	62 791	119	<b>987 755</b>	1 879
<b>2019</b>	0	0	72 841	139	312 527	595	478 384	910	27 829	53	<b>891 581</b>	1 696
<b>2020</b>	22 830	43	73 154	139	147 303	280	760 517	1 447	0	0	<b>1 003 804</b>	1 910
<b>2021</b>	48 260	92	69 889	133	284 079	540	361 132	687	8 430	16	<b>771 790</b>	1 468
01.02.2022	4 205	94	5 850	131	22 275	499	9 883	221	4 338	97	46 551	1 043
01.03.2022	4 426	110	5 669	141	21 493	533	12 307	305	4 160	103	48 055	1 192
05.04.2022	5 294	119	5 011	112	27 283	611	26 664	597	5 217	117	69 469	1 556
02.05.2022	4 499	104	5 361	124	22 600	523	24 954	578	3 999	93	61 413	1 422
01.06.2022	5 149	115	5 842	131	19 930	446	91 973	2 060	4 357	98	127 251	2 851
01.07.2022	3 486	81	5 799	134	22 356	518	94 706	2 192	4 275	99	130 622	3 024
02.08.2022	3 657	82	6 144	138	32 636	731	164 005	3 674	2 019	45	208 461	4 670
01.09.2022	3 151	71	5 801	130	33 562	752	121 540	2 723	1 455	33	165 509	3 708
03.10.2022	3 668	85	6 150	142	29 014	672	28 831	667	1 578	37	69 241	1 603
01.11.2022	3 326	75	5 585	125	22 536	505	17 455	391	3 333	75	52 235	1 170
05.12.2022	5 142	119	6 509	151	28 056	649	11 938	276	4 069	94	55 714	1 290
03.01.2023	4 318	97	5 475	123	22 855	512	11 360	254	3 813	85	47 821	1 071
<b>2022</b>	<b>50 321</b>	<b>96</b>	<b>69 196</b>	<b>132</b>	<b>304 596</b>	<b>580</b>	<b>615 616</b>	<b>1 171</b>	<b>42 613</b>	<b>81</b>	<b>1 082 342</b>	<b>2 059</b>

Nous pouvons aussi constater que le seuil de production du million de m<sup>3</sup> n'a été dépassé qu'en 2015, 2020 et 2022 ! La raison principale est liée aux conditions météorologiques qui fait que ce sont les années où les exploitants agricoles ont été contraints à consommer le plus d'eau d'irrigation. Les exploitants agricoles ont consommé plus de 270'000 m<sup>3</sup> l'année dernière, c'est-à-dire environ 200'000 m<sup>3</sup> de plus qu'en 2021 qui était une année particulièrement pluvieuse.

L'été dernier, beaucoup de Communes vaudoises ont émis des avis de restriction d'eau à partir de juin déjà. Dans plusieurs régions, l'arrosage automatique ou au jet était prohibé au profit de l'arrosoir ou du goutte-à-goutte, les nettoyages extérieurs, les lavages de voitures et le remplissage des piscines étaient interdits. Et beaucoup de Communes avaient coupé l'alimentation des fontaines.

L'été dernier, la Municipalité a beaucoup hésité à émettre également des restrictions par solidarité avec les Communes avoisinantes, mais y a finalement renoncé en estimant que les nombreux messages publiés par les médias devaient déjà convaincre une partie de la population à économiser son eau.

Pour information, au plus fort de la sécheresse, le niveau des nappes de Chanivaz sont étaient encore à 70% pleines par rapport aux droits de pompage octroyés par le Canton.

Consommations													
Année	Unité	Total Apports	Irrigations	AIEB	Fontaines	Etoy - Buchillon	Livré à Buchillon	Facturé divers	Facturé Etoy	Non facturé (*)	Vidanges et fuites connues	Pertes et utilisations non facturées	
2010	[m3]	908 440	169 224	249 689	42 574	446 953	68 849	1 336	290 570	10 071	3 400	72 727	8.01%
2011	[m3]	869 194	137 511	246 718	42 574	442 391	85 241	1 336	290 570	10 071	3 400	51 773	5.96%
2012	[m3]	713 787	43 743	257 367	23 099	389 578	88 572	1 642	259 593	7 735	450	31 586	4.43%
2013	[m3]	754 991	71 908	257 984	24 878	400 221	87 211	9 544	254 694	8 332	450	39 990	5.30%
2014	[m3]	759 192	74 994	263 247	26 017	394 934	84 118	8 771	252 000	8 793	1 090	40 162	5.29%
2015	[m3]	1 049 045	223 045	270 356	27 965	527 679	113 922	4 016	303 925	25 486	1 850	78 480	7.48%
2016	[m3]	815 154	67 975	268 019	25 690	453 470	96 707	622	299 240	10 449	2 815	43 637	5.35%
2017	[m3]	940 227	137 668	311 859	26 476	464 224	103 433	1 910	324 360	14 307	2 076	18 138	1.93%
2018	[m3]	987 755	156 122	314 024	20 346	497 263	122 854	1 066	331 359	15 578	6 039	20 367	2.06%
2019	[m3]	891 581	111 781	291 116	20 949	467 735	108 958	6 356	275 003	38 203	1 168	38 047	4.27%
2020	[m3]	1 003 804	149 822	283 698	21 400	548 884	111 679	3 091	307 558	16 136	301	110 119	10.97%
2021	[m3]	771 790	74 437	167 866	22 092	507 395	89 284	5 593	255 340	11 993	8 366	136 819	17.73%
01.2022	[m3]	46 551	0	16 414	0	30 137	3 037						
02.2022	[m3]	48 055	247	19 054	86	28 668	2 238						
03.2022	[m3]	69 469	3 374	25 790	471	39 834	5 462						
04.2022	[m3]	61 413	1 103	23 506	1 839	34 965	6 284						
05.2022	[m3]	127 251	39 807	28 868	3 499	55 077	14 501						
06.2022	[m3]	130 622	46 058	25 608	3 499	55 457	15 613						
07.2022	[m3]	208 461	100 606	21 805	3 732	82 318	22 350						
08.2022	[m3]	165 509	79 138	20 667	3 499	62 205	18 564						
09.2022	[m3]	69 241	3 478	19 782	3 732	42 249	9 974						
10.2022	[m3]	52 235	111	16 619	2 683	32 822	5 941						
11.2022	[m3]	55 714	145	19 068	0	36 501	4 827	8 214	313 349	49 443	300		
12.2022	[m3]	47 821	15	14 864	0	32 942	4 093						
2022	[m3]	1 082 342	274 082	252 045	23 041	533 174	112 884	8 214	313 349	49 443	300	48 984	4.53%

En termes de consommation, le taux de pertes dans le réseau constaté en 2020 qui avait bondi de 4.3 % en 2019 à 17.7% pour atteindre 100'000 m3 perdus en 2021 semble avoir été résolu.

La réparation d'une importante fuite sous le giratoire de la Tuilière sur la route de la Gare en 2020 ainsi qu'une autre sous la route Suisse pour un raccordement privé réparée en été 2022 devaient y contribuer pour une grande part mais n'explique pas tout !

Pour information, une perte d'environ 5% est idéale, car elle correspond à la tolérance des compteurs d'eau neufs et selon la SSIGE (association professionnelle des distributeurs de gaz, d'eau et de chaleur à distance), un réseau de distribution d'eau potable est de bonne qualité avec moins de 15% de pertes !

## ASSAINISSEMENT DES EAUX

### Station d'épuration intercommunale de St-Prex-Buchillon-Etoy

Pour la station intercommunale d'épuration (STEPi) de St-Prex-Buchillon-Etoy, l'année 2022 s'est déroulée sans panne majeure.



Conformément à ce qui était prévu dans le budget, le dégrilleur a été changé et est en fonction depuis mars 2022.

Il donne entière satisfaction par une meilleure qualité de dégrillage. Son installation a nécessité des adaptations du canal d'entrée. Des améliorations électriques et des réparations sur les conduites d'eau ont été entreprises durant cette intervention.

Les automates de la centrifugeuse, des lits fluidisés, ainsi que le principal de la station ont été remplacés. Les nouvelles options de réglages vont permettre d'affiner les paramètres de la recirculation des bassins, l'extraction des boues, ainsi que des économies d'électricité des soufflantes (jour/nuit, démarrage, besoin en oxygène, etc.).

Durant l'été, les éléments du biofiltre de la ventilation mécanique ont été changés de manière à assurer une bonne filtration de l'air vicié.

### Capacité hydraulique

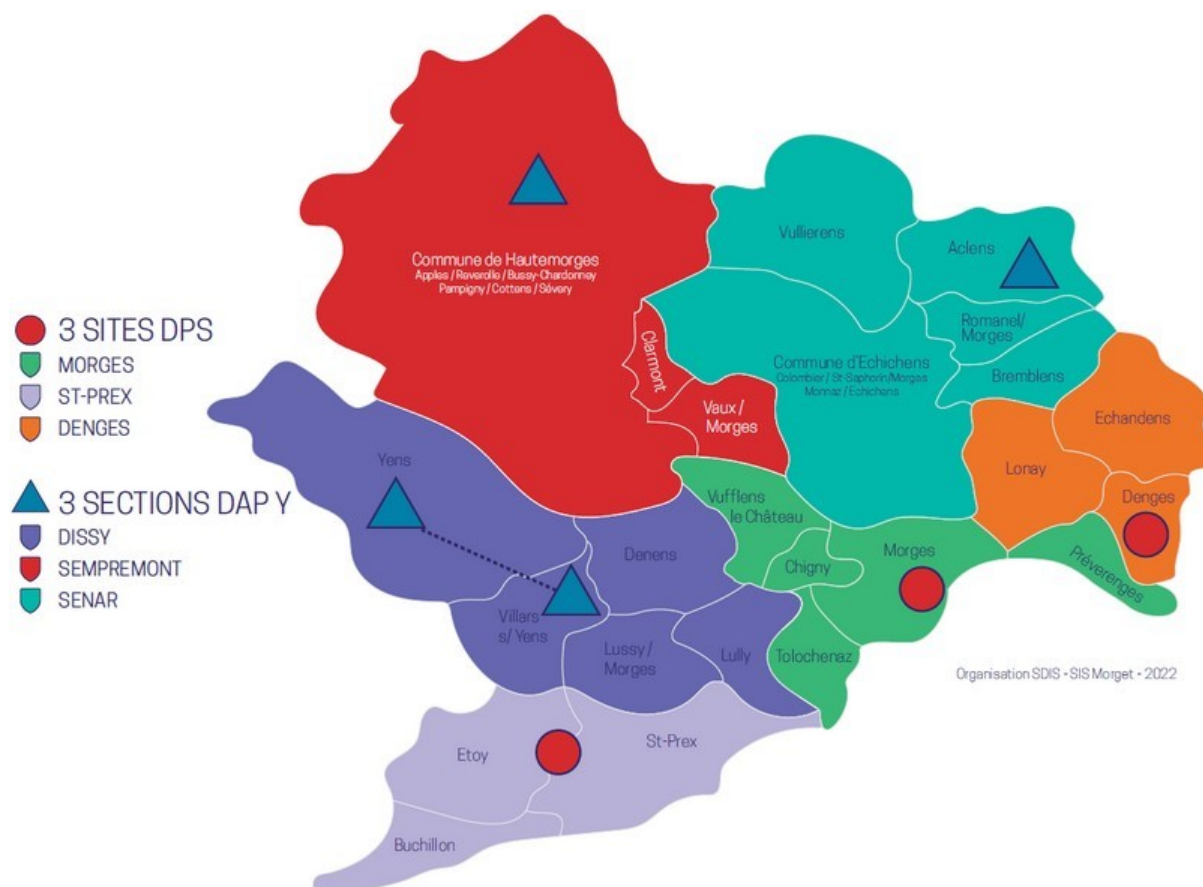
Les réglages apportés assurent un bon traitement des eaux usées. Toutefois, comme déjà annoncé en 2021, les capacités de la station restent limitées par sa structure. L'accroissement du nombre d'habitants et d'entreprises sur le bassin versant des trois communes va de pair avec une augmentation des eaux à traiter. Il arrive maintenant aux exploitants de constater ponctuellement un niveau d'eau proche de la limite maximale.

Cette situation délicate peut être partiellement atténuée, tout du moins pour les cas se présentant lors de fortes pluies (eaux parasites), par la poursuite sans relâche de la mise en séparatif des réseaux communaux et privés.

La création de la STEP régionale, dont les études sont en cours, permettra la poursuite d'une bonne épuration. Dans le cas contraire, une refonte de la station actuelle sera nécessaire.

# SERVICE DEFENSE INCENDIE (SDIS)

## Extrait du rapport de gestion SISMorget



Le SIS Morget rassemble aujourd'hui la population de 24 communes de la région de Morges, comprenant plus de 55'000 habitants. Ce Service de Défense Incendie et Secours (SDIS) est composé d'un détachement de premiers secours (DPS) formé de 3 sites, d'un détachement d'appui (DAP) qui compte 3 sections et d'une Ecole de formation DPS (EFDPS) et de base (EFO).

Le Comité de Direction s'est réuni lors de dix séances ordinaires et d'une séance extraordinaire, et a participé à 2 séances du Conseil Intercommunal. La composition du comité n'a pas été modifiée et nous avons pu travailler dans la continuité durant toute l'année.

Durant l'année 2022, en collaboration avec l'ECA et Team Consulting, le CODIR a travaillé sur le préavis voté le 2 décembre 2021 concernant la localisation de la nouvelle caserne à Tolochenaz et ses effets sur le dispositif. Après avoir reçu le rapport de notre mandataire, le CODIR a pris la décision de renoncer à l'achat de la halle MBC de Tolochenaz, principalement pour les raisons suivantes:

- Péjoration de la sécurité actuelle, en raison de l'allongement du délai d'intervention Bassin de recrutement insuffisant sur ce territoire pour assurer les effectifs.
- Désorganisation complète du système de défense incendie de notre association, avec le risque de ne pas pouvoir maintenir l'Organe d'Intervention de Saint-Prex (et fin de la subvention de l'ECA et du matériel).
- Une modification du plan de quartier, avec ajout du 30km/h dans cette zone.



Dès lors, le CODIR et la Municipalité de Morges cherchent ensemble la meilleure solution afin de trouver un nouvel endroit pour la caserne et ceci dans un délai raisonnable. Nous sommes convaincus que nous allons y arriver pour le bien de tous. L'OI DAP de Senoge-Arénaz a déménagé dans ses nouveaux locaux à Aclens, au mois de juin, pour le plus grand plaisir des sapeurs qui y sont incorporés.

D'autre part, la première pierre a été posée fin 2022 sur le site de Yens, qui abritera l'OI DAP Dissy dès l'année 2023. Le CODIR a soumis à l'approbation de l'assemblée générale du Conseil Intercommunal les préavis : sur les comptes 2021 Sur le budget 2023.

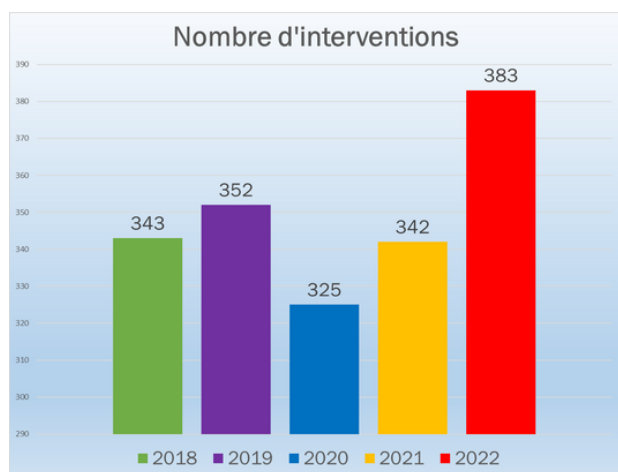
Nous avons également reçu les réponses des Municipalités concernant la modification des statuts sur le plafond d'endettement, et nous espérons pouvoir faire accepter ce préavis durant l'année 2023.

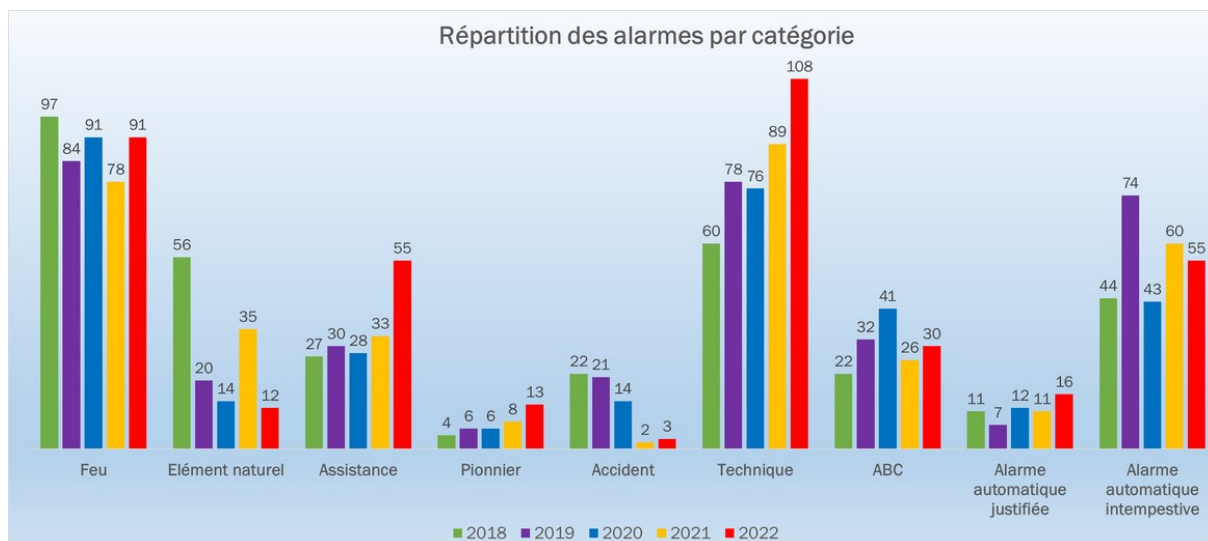
Comme chaque année, les membres du CODIR ont partagé diverses tâches et honoré divers rendez-vous en lien avec les dossiers qui sont spécifiques à leurs dicastères respectifs.

Sur le plan financier, le bouclage des comptes de l'exercice 2021 a confirmé, à l'instar de ces dernières années, que la volonté de maîtriser les coûts reste un souci permanent à tous les niveaux. Je tiens à remercier notre nouveau quartier-maître, Monsieur Nicolas Houlmann, pour sa bonne collaboration et son excellent travail.

Il n'existe plus désormais de rapport annuel réunissant tout le SDIS. Le CODIR et l'Etat-Major ont décidé d'organiser cette manifestation dans chaque OI, lors du dernier exercice. Les promotions sont annoncées et les grades remis à cette occasion. Concernant les retraités, une journée conviviale est organisée en cours d'année, afin de prendre congé officiellement et les remercier de leur investissement.

Cette année 2022 a été chargée au niveau opérationnel avec une augmentation de 41 interventions par rapport à l'an dernier. Toutes ces interventions ont une nouvelle fois démontré la qualité du travail effectué par l'ensemble des sapeurs-pompiers, et l'importance de la formation afin de maîtriser les différentes techniques. L'engagement sans faille de ces femmes et hommes à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit mérite toute la gratitude de nos autorités et de nos concitoyens.





A lire l'ensemble du rapport disponible sous : <https://sismorget.ch/>

## PROTECTION CIVILE (PCI)

### Rapport de gestion de l'ORPC

Le début d'année 2022 fut une période de fortes sollicitations. Alors que la fin d'engagement de la Protection civile pour la crise sanitaire a été prononcée, la situation géopolitique en Ukraine a créé un sentiment d'insécurité et déclenché une vague de questions et d'inquiétudes de la part des instances politiques et des citoyens de notre District. Nous avons apporté de nombreuses réponses en lien avec les comprimés d'iode, les abris privés et la plateforme d'attribution des places des abris publics.

#### Le test des sirènes

Le premier mercredi du mois de février, le 02.02.2022, le traditionnel test annuel des sirènes fixes, dont le nombre s'élève à 69 pour notre District, a eu lieu. Nous avons convoqué 40 astreints pour cet engagement.

#### Cours de répétition compagnie 2

Du 7 au 11 mars s'est déroulé la semaine de cours de répétition de la Compagnie 2. Les thèmes de base ont été revus durant l'instruction générale afin de s'assurer que les compétences ne se soient pas perdues après 2 ans sans cours formatif de ce type. Les engagements en lien avec la COVID ont donné du sens à la mobilisation des astreints et à leurs obligations.

#### Un Commandant part, un autre arrive

Le Lieutenant-Colonel Marc Dumartheray, après 15 ans de service à la Protection civile et depuis 2016 à la tête du Bataillon District Morges, a décidé de réorienter sa carrière comme Commandant de la Police Nord vaudois.

Lors de l'assemblée générale du 12 mai, il a remis officiellement le commandement de la région au Lieutenant-Colonel Laurent Sunier lui-même venant de passer les 16 dernières années de sa carrière au service du citoyen comme gendarme et policier.

#### CPA – Logistique

Du 2 au 6 mai dernier, deux cours se sont déroulés en simultané. Un premier pour les contrôles périodiques d'abris et le deuxième en lien avec la logistique. Un total de 29 astreints a été engagé et 146 abris ont été contrôlés.

## PBC

Du 16 au 20 mai, en collaboration avec l'ORPC District Nyon, nous avons mobilisé 25 spécialistes en protection des biens culturels afin de leur attribuer des missions sur les communes de Mauraz, Mont-la-Ville, Montricher, Echandens, L'Isle, Préverenges ainsi qu'au Château de Morges.

## Cours logistique

En parallèle du cours PBC, 9 astreints ont été engagés pour l'entretien et les vidanges de nos 30 génératrices et 2 compresseurs. Ils ont effectué des travaux de rétablissement dans le poste de commandement de la construction protégée de la commune de Préverenges. L'ensemble de nos 13 véhicules et 28 remorques d'intervention a été contrôlé.

## Le cours de répétition CP 1 - FIR

La FIR, formation d'intervention régionale, a suivi son cours annuel du 13 au 17 juin. Ce ne sont pas moins de 86 hommes qui ont participé à ce cours. Une nuit en dislocation s'est déroulée sur le site militaire du Day à proximité de Vallorbe. Durant ce cours, ils ont été plongés dans un exercice d'engagement simulant une catastrophe d'ampleur naturelle.

## Plan canicule

### Episode 1

Le jeudi 16 juin, la Préfecture a déclenché le plan. La compagnie 1 étant en service, nous avons procédé rapidement aux prises de contact avec les aînés des communes d'Aclens, Villars-sous-Yens, Etoy et Tolochenaz selon les désirs de ces municipalités. Ce sont 10 astreints qui ont procédé à 120 téléphones avec un taux d'accessibilité de 95 %. Nous avons complété ces prises de contact par 10 visites à domicile. Le mardi 21 juin, le plan a été officiellement levé.

### Episode 2

Le lundi 18 juillet, la Préfecture a activé une deuxième fois le plan canicule avec des températures allant jusqu'à 37°. Nous avons effectué 135 téléphones et 20 visites à domicile. Nous avons démontré notre disponibilité pour nos aînés. Le dispositif a été levé après 5 jours. Un total de 7 astreints a effectué les missions précitées.

## Refugiés Ukrainiens

### Episode 1

Le jeudi 23 juin, nous avons reçu officiellement notre première mission d'appui au centre d'accueil pour les Ukrainiens à Beaulieu. Le but de notre engagement était d'augmenter la capacité d'accueil avec notamment le montage de 168 lits, 75 commodes, la pose de l'électricité et de 1'450m<sup>2</sup> de moquette en carrés individuels de 1m x 1m. Une moyenne de 26 astreints par jour a été mobilisée du mercredi 29 juin au vendredi 1er juillet.

### Episode 2

Du mercredi 20 au vendredi 22 juillet, notre Bataillon a été sollicité afin d'apporter de l'aide pour une mission équivalente au centre précité. La mission a fait sens auprès des astreints avec le sentiment du devoir accompli pour une cause noble. 144 lits montés et 2'000m<sup>2</sup> de moquette posée ainsi que 24 box fabriqués.

### Episode 3

Du lundi 14 au jeudi 17 novembre, notre Bataillon a été mobilisé pour effectuer un déménagement important. En effet, la situation géopolitique s'est poursuivie dans le temps et l'occupation initiale de la halle dédiée aux Ukrainiens a généré des difficultés forçant les responsables à déplacer l'entier du dispositif dans une autre halle de Beaulieu. Ce fut un travail conséquent que nos astreints, mobilisés pour un cours de répétition, ont effectué en parallèle de leur formation.

### Tour de France

Notre engagement a commencé le mardi 5 juillet et s'est terminé le lundi 11 juillet. Nous avons reçu la mission préparatoire de créer 219 fiches de poste. Un nombre de 267 astreints était engagé pour le jour de la course du samedi 9 juillet allant de Dole/France à Lausanne.

### Délestage autoroutier

Le mercredi 3 août, en début d'après-midi, un accident mortel a eu lieu sur l'autoroute A1, peu après la sortie Morges Est sur la chaussée Lac. Afin de faciliter le travail des secours, et pour les besoins de l'enquête, l'autoroute a été fermée jusqu'à 20h et un dispositif de délestage a été mis en place. La FIR a été alarmée et 14 astreints sont rentrés en service dans une première phase avant d'être appuyés par 23 hommes supplémentaires des ORPC de Nyon et de Lausanne Ouest.

### Cours des nouveaux astreints

Du 28 au 30 septembre, nous avons accueilli nos nouveaux astreints dans notre caserne, respectivement leur caserne dès ce jour. Nous avons aussi revu des chantiers d'instruction générale pour terminer sur un exercice échelle 1 : 1 avec un engagement sur une battue dans les bois d'Etoy. Lors de cet exercice de recherches, nous en avons profité pour nettoyer la forêt de ses déchets.

### Cours de répétition de la CP 3

Ce dernier a eu lieu du 10 au 14 octobre. Les 3 premiers jours ont permis de revoir les fondamentaux avec de l'instruction de base. Nous avons collaboré avec la Police Région Morges afin d'apporter des connaissances en lien avec le terrain par une formation consacrée à la régulation du trafic. La section appui a été plongée en immersion dans une situation d'exercice avec différentes missions qui lui ont permis d'appliquer les gestes métiers de leur fonction comme ériger un barrage contre les crues, découper des plaques en acier et déplacer une dalle en béton de 6 tonnes.

### Cours répétition CP 4

Du 07 au 11 novembre, cette semaine de formation a été divisée entre de l'instruction et de l'engagement opérationnel comme déjà cité ci-dessus pour l'épisode 3 de Beaulieu. Les astreints ont suivi aussi bien des formations du même type que la compagnie 3 que des jours d'engagement.

### CPA 2ème campagne

Du 21 au 25 novembre s'est déroulé la deuxième campagne de contrôles de 151 abris. Ce deuxième engagement, cumulé au premier, représente un total de 296 abris pour l'ensemble de l'année. Une fin d'année sous tension.

Dès début octobre, le climat en lien avec les crises énergétiques a fortement impliqué notre ORPC dans des travaux préparatoires afin de garantir la meilleure prestation possible pour nos citoyens et nos partenaires si ce type d'événements viendrait à se produire. En collaboration avec la Préfecture, nous avons été un appui pour les communes afin de répondre à leurs questions en lien avec cette thématique et plus particulièrement les PRU (points de rencontre d'urgence).

### Quelques chiffres annuels :

Jours de service Bat. Morges : 4'616

Jours cours de répétition : 2'758

Jours de service IFC (interventions en faveur de la collectivité) : 649

Jours de service ISU (interventions en situation d'urgence) : 1'209

Effectif au 31.12.2022 : 478

Effectif au 01.01.2023 : 408

Au 1er janvier 2021, la nouvelle loi sur la Protection de la Population et la Protection civile (LPPCi) est entrée en vigueur. Elle avait déjà eu un impact important sur la perte des effectifs entre les années 2021 et 2022 avec une diminution de 238 astreints. Cette année encore, elle a une incidence sur le total des libérations.

Les mesures transitoires nous touchent avec une perte importante de 86 astreints. En tenant compte des nouvelles recrues intégrées, notre contingent au 01.01.2023 sera de 408 astreints répartis selon cette composition

Officiers : 33, Sous-officiers : 47, Soldats : 328

## **POLICE**

### **Bilan 2022 de la criminalité dans le canton de Vaud**

Les autorités communiquent un bilan 2022 plutôt positif en matière de criminalité sur le sol

vaudois. Concernant le Code pénal par rapport à 2021, le nombre d'infractions a connu une légère hausse de 3% et le nombre de prévenus une hausse plus élevée de 12%. Si les

dommages à la propriété, les lésions corporelles graves et les infractions liées à la violence

domestique sont en baisse, les cambriolages, les vols et les lésions corporelles simples sont

en hausse. Le nombre de cas de brigandages est resté stable.

### **Bilan 202 commune d'Etoy**

La gendarmerie cantonale nous communique le chiffre de 387 événements s'étant déroulés sur le territoire communal. (413 en 2021). Il faut rappeler ici qu'un événement est considéré comme tel dès qu'il y a un téléphone à la Police ou un déplacement de celle-ci que ce soit pour un animal de compagnie perdu ou un accident de circulation.

L'augmentation des infractions au code pénal est dû à une augmentation des vols par effractions

Nous sommes toujours confrontés à des incivilités diverses et nous sommes fréquemment en contact avec le poste de gendarmerie d'Aubonne à qui nous signalons tous événements. Nous avons aussi demandé à la commune d'Aubonne auquel nous sommes liés par une convention d'augmenter le passage de leurs ASP (contrôle du stationnement)

## Commune Etoy

	2021	2022	Evolution 2021-2022
Loi / Infractions (article), y c. tentatives			
<b>Code pénal (CP)</b>	<b>136</b>	<b>167</b>	<b>22.8%</b>
<b>Total vie et intégrité corporelle (Art. 111-136)</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>n.s.</b>
Homicides (Art. 111-113/116)	0	0	-
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	0	-
Lésions corporelles simples (Art. 123)	3	1	n.s.
Voies de fait (Art. 126)	2	3	n.s.
Mise en danger (Art. 129)	0	0	-
Participation rixe / agression (Art. 133-134)	0	0	-
<b>Total patrimoine (Art. 137-172)</b>	<b>92</b>	<b>112</b>	<b>21.7%</b>
Abus de confiance (Art. 138)	1	1	n.s.
Vol, y c. d'imp. min. (sans vol de véhicule) (Art. 139/172)	45	65	44.4%
dont vol à l'arrachée	0	0	-
dont vol à la tire/astuce	1	1	n.s.
dont vol à l'étalage et vol, y c. d'imp. min.	11	17	54.5%
dont vol par introduction clandestine	2	2	n.s.
dont vol par effraction	15	21	40.0%
dont effraction véhicule, y c. d'imp. min.	0	0	-
Vol de véhicule (Art. CP 139)	6	2	n.s.
Brigandage (Art. 140)	0	1	-
Dommages à la propriété sans vol (Art. 144)	11	9	n.s.
Dommages à la propriété lors de vol	15	21	40.0%
Escroquerie, y c. imp. min. (Art. 146/172)	7	7	n.s.
Extorsion et chantage (Art. 156)	0	0	-
Recel (Art. 160)	0	0	-
<b>Total liberté (Art. 180-186)</b>	<b>21</b>	<b>28</b>	<b>33.3%</b>
Menaces (Art. 180)	5	4	n.s.
Contrainte (Art. 181)	0	0	-
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	0	0	-
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	3	2	n.s.
Violation de domicile lors de vol (Art. 186)	13	22	69.2%
<b>Total intégrité sexuelle (Art. 187-200)</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>n.s.</b>
Actes d'ordre sexuel avec enfants (Art. 187)	1	3	n.s.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	2	0	n.s.
Viol (Art. 190)	0	0	-
<b>Total autres titres du code pénal</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>16.7%</b>
Incendie intentionnel (Art. 221)	0	0	-
Falsification de monnaie, etc. (Art. 240-250)	0	0	-
Faux dans les titres, etc. (Art. 251-257)	0	3	-
Violence/menace contre autorités/fonctionnaires (Art. 285)	0	0	-
Opposition aux actes autorité (Art. 286)	0	0	-
Vol de plaque (Art. LCR 97)	1	2	n.s.
<b>Loi sur les stupéfiants (LStup)</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>n.s.</b>
Consommation (contravention)	4	4	n.s.
Possession (contravention)	2	3	n.s.
Total trafic, culture ou production	0	3	-

n.s. = Les variations de valeurs inférieures à 10 ne sont pas calculées, celles-ci n'étant pas significatives.

- = La variation ne peut être calculée si le nombre d'infractions de l'année précédente est de 0.

## TRANSPORTS PUBLICS

La ligne 722 a été améliorée avec une augmentation des courses le week-end. Des discussions sont en cours pour une nouvelle amélioration. Les informations suivront.

La ligne de bus 724 continue selon l'horaire prévu et n'a pas eu de nouvelles adaptations.

## BATIMENTS

### Auberge

Un audit de la cuisine et de la ventilation a été mandatée en vue de déterminer les travaux à réaliser pour remettre ces installations aux normes du jour.

### Bâtiment administratif

L'étude pour le réaménagement des bureaux communaux ainsi que le déplacement de la salle de municipalité est arrivée à son terme. Un préavis pourra bientôt être présenté.

### Salle multifonctions

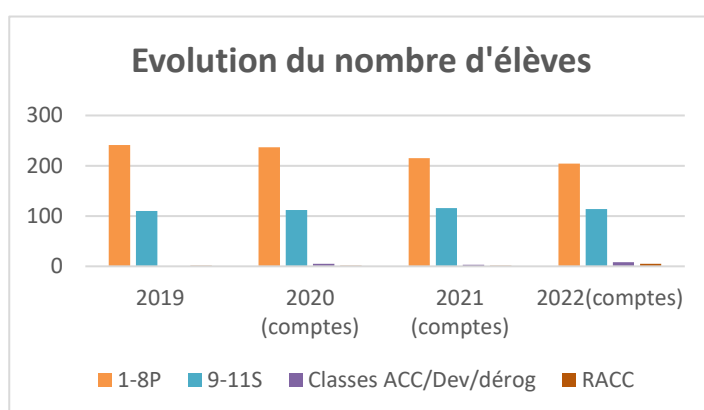
La construction avance à un rythme soutenu. Les séances hebdomadaires de chantier ainsi que des rendez-vous concernant des points spécifiques (sonorisation, panneaux solaires, MCR, cuisine, surveillance caméra) occupent passablement la Municipalité.

### Bâtiments communaux

Globalement, au niveau des bâtiments communaux ce sont essentiellement des travaux d'entretien courant qui ont été effectués au cours de l'année 2022.

Pour les détails chiffrés, nous vous prions de vous référer à l'annexe « compte 2022 » qui répertorie toutes les dépenses compte par compte.

## ECOLES



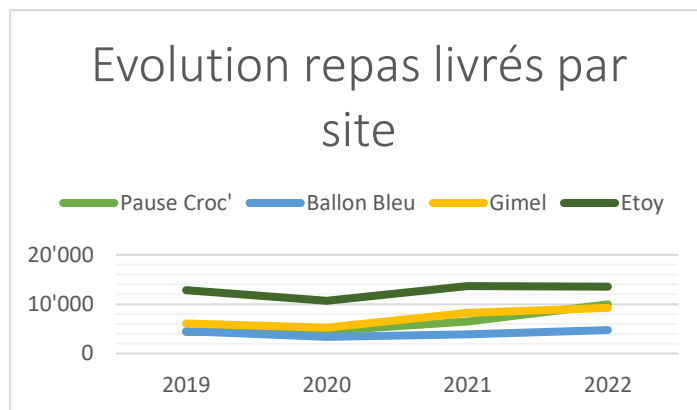
Le nombre d'élèves d'Etoy est relativement stable depuis plusieurs années. À la rentrée 2022, le nombre d'enfants d'Etoy scolarisés dans les degrés 1 à 11 s'élevait à 331, soit 4 de moins qu'à la rentrée précédente.

Au niveau de l'ASSAGIE, les comptes 2022 bouclent avec

une charge pour les communes de CHF 8'170'691.17 ce qui représente une diminution de CHF 162'708.83'401,88 (-1.95%) par rapport au budget 2022 et une diminution de CHF 207'401.88 (-2.48%) par rapport aux comptes 2021. Le coût par élève est de CHF 4'727.49 et a diminué de CHF 278.39 (-5.57%) par rapport à l'exercice 2021

## ACCUEIL PARASCOLAIRE ET CENTRE DES JEUNES

En 2022, le nombre de repas servis par la cantine scolaire d'Etoy est resté stable par rapport à l'année précédente, avec un total de 13'525 (contre 13'665 en 2021). L'équipe cantine a une nouvelle fois pu bénéficier d'un budget « Animation » octroyé par l'ASSAGIE pour organiser différentes activités qui permettent d'égayer le quotidien des élèves au fil des mois.



Le Centre des jeunes a pu retrouver son rythme de croisière en 2022, proposant une large palette d'activités à son jeune public : activités vacances, camp d'été, « Centergoûter », fête des sorcières, ou encore activités le vendredi soir ou le samedi. Une mention particulière pour certains projets co-construits avec des jeunes, comme la réalisation de la boîte à livres du village ou encore le projet de fresque de l'atelier d'arts visuels. Dans la suite de la réflexion conduite en 2021 pour mieux répondre aux besoins des adolescents de la commune, plusieurs actions ou interventions ciblant plus spécialement les 14-22 ans ont commencé à porter leurs fruits. Ainsi, une démarche de concertation des jeunes a pu être réalisée, sous la forme d'une soirée d'échanges. 30 jeunes y ont participé et ont eu à cœur de donner leurs avis sur l'offre en loisirs et infrastructures « jeunesse » du village, et d'évoquer leurs envies et besoins. L'Espace 14-22 a par ailleurs été utilisé par plusieurs groupes différents, permettant de tester avec succès le concept de gestion accompagnée. Enfin, l'association Yourte 16-20 a pu reprendre ses activités, et a pu effectuer plusieurs montages dans le cadre de manifestations dans la région. Ces activités bénéficient également des liens désormais renforcés avec le travailleur social de proximité (TSP) engagé à hauteur de 50% pour couvrir les communes de l'ASSAGIE via un mandat octroyé à Espace Prévention La Côte.





## MÉDIATHÈQUE

L'année 2022 a permis à la médiathèque de lancer plusieurs nouvelles activités pour rendre cet espace accessible au plus grand nombre. En mai, les premières rencontres « Né pour lire » ont eu lieu – elles permettent à des parents, grands-parents ou à d'autres accompagnants de passer un moment privilégié avec leur enfant en âge préscolaire tout en le familiarisant avec le milieu des livres. Tout au long de l'année, plusieurs ateliers créatifs et scientifiques, des contes et un Escape Game ont été proposés aux enfants d'âge scolaire. Et puis plusieurs événements destinés aux adultes ont également pu être organisés : soirée conte, rencontre littéraire avec les auteurs romands Marc Voltenauer et Nicolas Feuz ainsi que deux permanences numériques pour les plus de 70 ans. Au total, notre médiathèque-ludothèque a ainsi accueilli 36 animations en 2022, et a organisé 27 expositions en lien avec l'actualité et les événements organisés !



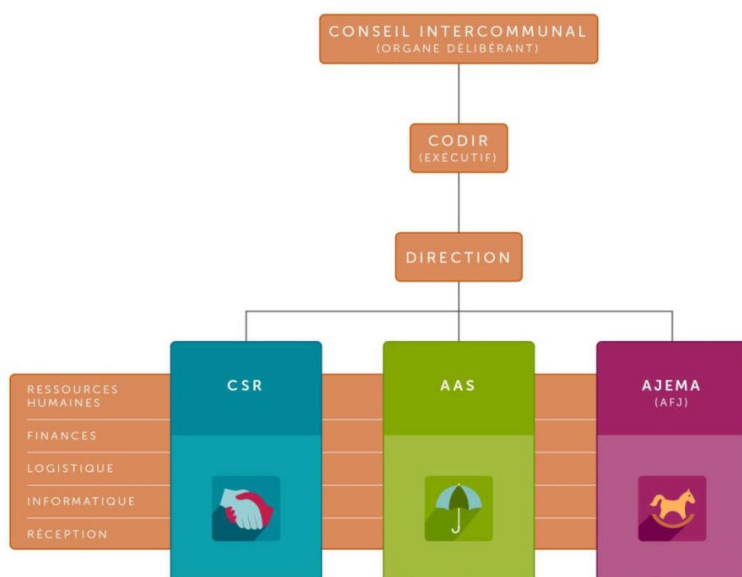
Un dynamisme qui porte ses fruits puisque du côté de la médiathèque, on comptait en 2022 662 lecteurs actifs, et une augmentation de 31% d'abonnements chez les adultes. Quant au nombre de prêts, il a augmenté de 7,75% pour atteindre 18'594 ! Du côté de la ludothèque, le nombre de familles abonnées est resté stable, tout comme le nombre de prêts, avec 1396.

## SOCIAL

La plupart des prestations sociales sont aujourd'hui réglementées au niveau cantonal, et gérées au niveau régional, par le biais de l'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges–Aubonne–Cossonay), dont nous reproduisons ci-après l'organigramme et les missions principales :

- Veiller à ce que la population d'une région concernée par les **prestations sociales** puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement.
- Veiller à la **coordination** de l'action sociale orientée vers des objectifs répondant à des besoins définis sur le plan légal et politique.
- **Assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale sur le développement d'une région.**

- **Prévenir l'évolution des besoins sociaux par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.**



CSR : Centre social régional

AAS : Agence d'assurances sociales

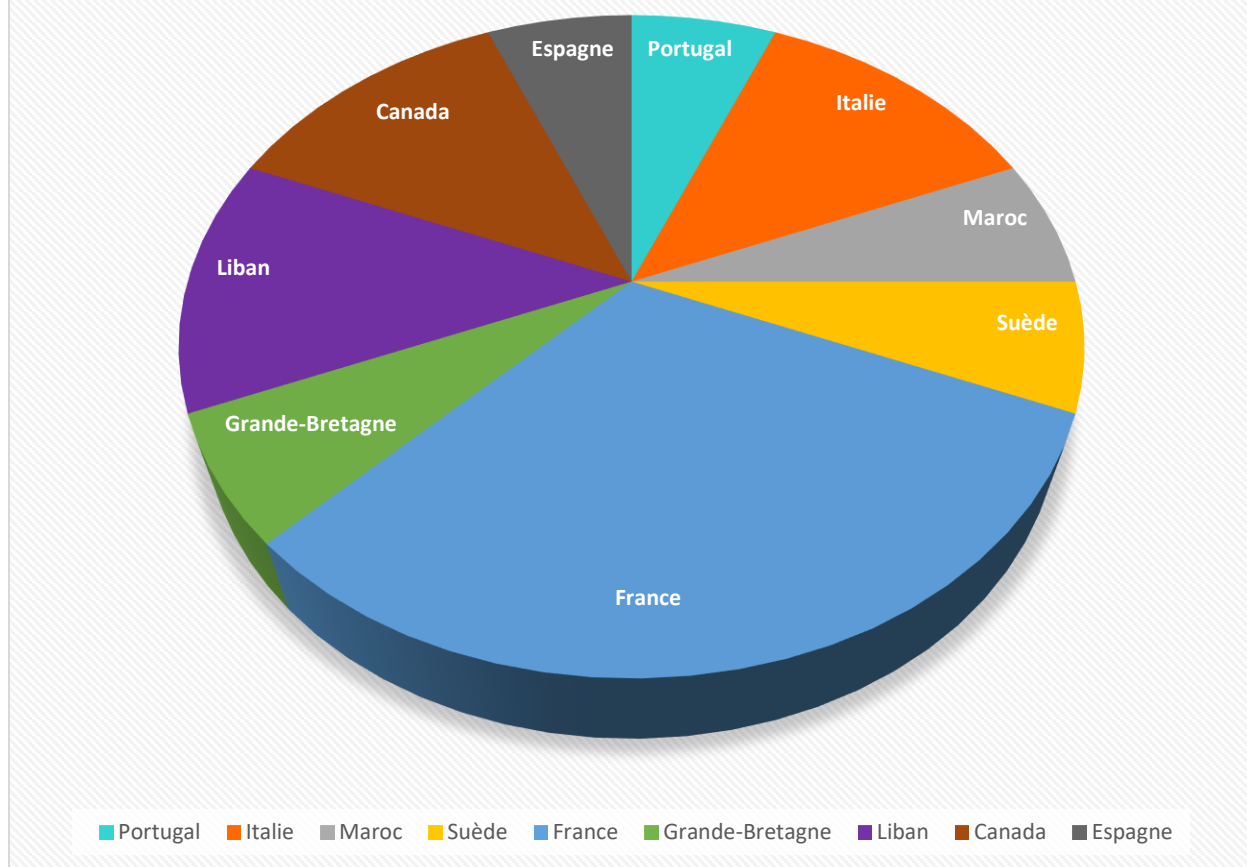
AJEMA : Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne Le rapport d'activité de l'ARASMAC est à disposition en cas d'intérêt.

D'autre part, le tableau de l'AJEMA (Accueil de jour des enfants Morges Aubonne) indique l'évolution des heures d'accueil que notre population a utilisées en 2022, en accueil familial de jour (AFJ) et en accueil collectif préscolaire et parascolaire. Le rapport de gestion complet de l'ARASMAC est disponible en ligne sur le site de l'ARASMAC.

## NATURALISATIONS

**En 2022**, 14 dossiers (16 personnes) de naturalisations ont abouti à l'octroi de la bourgeoisie d'Etoy.

## Nationalités des demandeurs de naturalisation dont la procédure a abouti en 2022



En 2022, **14 nouvelles demandes de naturalisation** (17 personnes) nous ont été transmises par le service cantonal de la population (SPOP) et sont toujours en cours de traitement soit au niveau communal soit au niveau cantonal.

Durant l'année 2022, 5 personnes se sont présentées à l'administration communale pour passer le test écrit de connaissances élémentaires. Tous les candidats ont réussi cette étape. Ce test comporte des sujets de géographie, d'histoire, de civisme et de la vie sociale au niveau communal, cantonal et fédéral. Les questions peuvent être consultées sur le site du Canton de Vaud, thème naturalisation, test de connaissance.

Les 12 autres personnes ont été dispensées de cette étape par le canton (en raison de leur jeune âge ou alors scolarité complète en Suisse)

Pour rappel, les conditions posées par le droit suisse pour le dépôt d'une demande de naturalisation :

- Être titulaire d'un permis d'établissement C
- Avoir séjourné en Suisse 10 ans
- Avoir séjourné 2 ans dans le canton de Vaud dont l'année précédant la demande
- Parler et écrire en français (certificats A2 écrit/B1 oral)
- N'avoir perçu aucune aide sociale dans les 3 ans précédant la demande

- S'acquitter de ses impôts
- Ne pas avoir de poursuites et d'actes de défaut de biens récents
- Respecter la sécurité et l'ordre public
- Posséder des connaissances élémentaires en géographie, histoire, sociale et politique de la Suisse, du Canton et au niveau local

Pour des renseignements complémentaires concernant les naturalisations, le site du Canton fournit toutes les informations nécessaires

(<https://www.vd.ch/themes/population/population-etrangere/naturalisation/>)

## POPULATION

Le service de la statistique du Canton de Vaud indique, pour Etoy, au 31.12.2022, une population de **2'940 habitants** dont 2045 suisses et 895 étrangers (de 55 pays différents).

La population étrangère représente **30.44 %** des personnes enregistrées dans notre commune. Le chiffre de la population étrangère diffère sensiblement de celui figurant dans le "P'tit Etierrez". Cette différence est due au fait que l'enregistrement des personnes dans la statistique cantonale n'est fait que lorsque les permis ont été délivrés, alors que nous les avons déjà inscrits comme résidents.

**Mouvement de population** : nous avons enregistré, en 2022 (ménages privés et collectifs) :

**383 arrivées** (200 Suisses et 183 étrangers) dont **27 naissances**.

**367 départs** (192 Suisses et 175 étrangers) dont **37 décès**.



**Ukraine** : Durant l'année 2022, suite à la guerre en Ukraine, 9 Ukrainiens et Ukrainiennes ont été accueillis à Etoy, pour des périodes de quelques semaines à quelques mois. Au 31.12.2022, seules deux personnes sont encore enregistrées dans la commune. Les bénéficiaires du statut de protections S reçoivent un permis S. Sa validité est limitée à un an mais peut être prolongée. Les personnes qui obtiennent le statut de protection S peuvent voyager à l'étranger puis revenir en Suisse sans avoir à demander une autorisation. Elles peuvent exercer une activité lucrative (salariée ou indépendante) sans attendre. Le statut de protection S n'est pas soumis aux contingentements. Lorsque le Conseil fédéral jugera que la situation sécuritaire permet un retour, il lèvera le statut de protection S et fixera une période transitoire jusqu'au retour effectif des intéressés.

**Les frontaliers**, Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la gestion des permis frontaliers ainsi que tout le travail administratif qui en découle est repris par le service de la population à Lausanne. Actuellement, environs 460 frontaliers travaillent sur le territoire communal.

**Guichet** : note guichet a une fréquentation journalière moyenne de 10-12 personnes pour des demandes de carte d'identité, retraits de permis de séjour, annonces

d'arrivées et de départs, changements d'adresses, renouvellements de permis de séjour, attestations d'établissement, certificats de vie, cartes journalières CFF, retrait de clés après location de salle, etc. Nous recevons, en moyenne, 20 téléphones par jour.

**EMS et institution** : la gestion des résidents de l'EMS Le Pacific ainsi que de l'Institution l'Espérance nécessite de nombreux téléphones et échanges de courriers afin de glaner les renseignements qui nous permettent d'enregistrer correctement ces personnes en « résidence principale ou secondaire ».

A **la Résidence Le Pacific SA** se trouvent, au 31.12. 2022, **76 personnes** dont 68 en résidence principale et 8 en domicile secondaire (papiers déposés dans une autre commune). En 2022 nous y avons enregistré 23 décès.

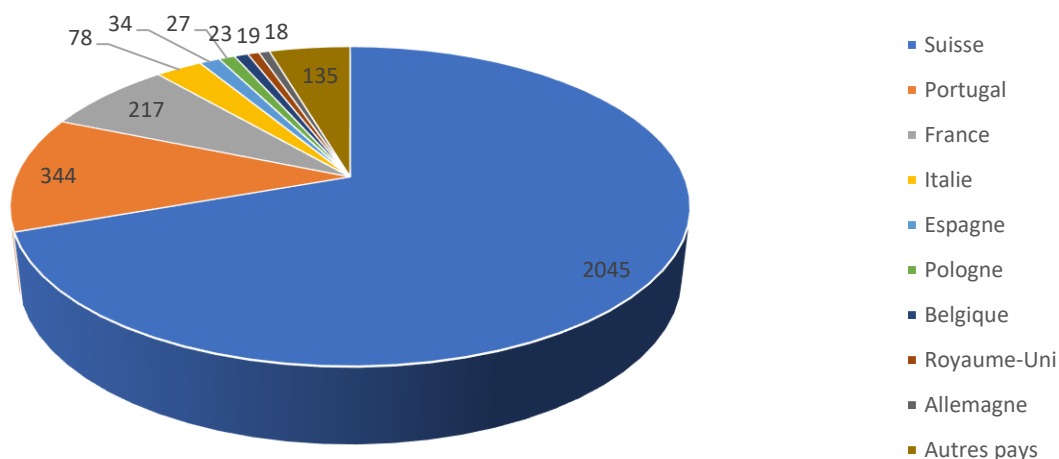
A **l'Institution de l'Espérance**, se trouvent, au 31.12.2022, **158 personnes** dont 75 en résidence principale et 83 en domicile secondaire (beaucoup d'enfants mineurs qui gardent leur domicile principal chez leurs parents). En 2022 nous y avons enregistré 3 décès.

**Résidence Honolulu** : Depuis le début de l'année 2022, la résidence Honolulu propose 58 appartements entre 42 m2 et 56 m2. Il s'agit essentiellement d'appartements de 2.5 pièces et sont réservés aux séniors. L'immeuble est situé à la route Suisse 4, à côté de l'EMS le Pacific.

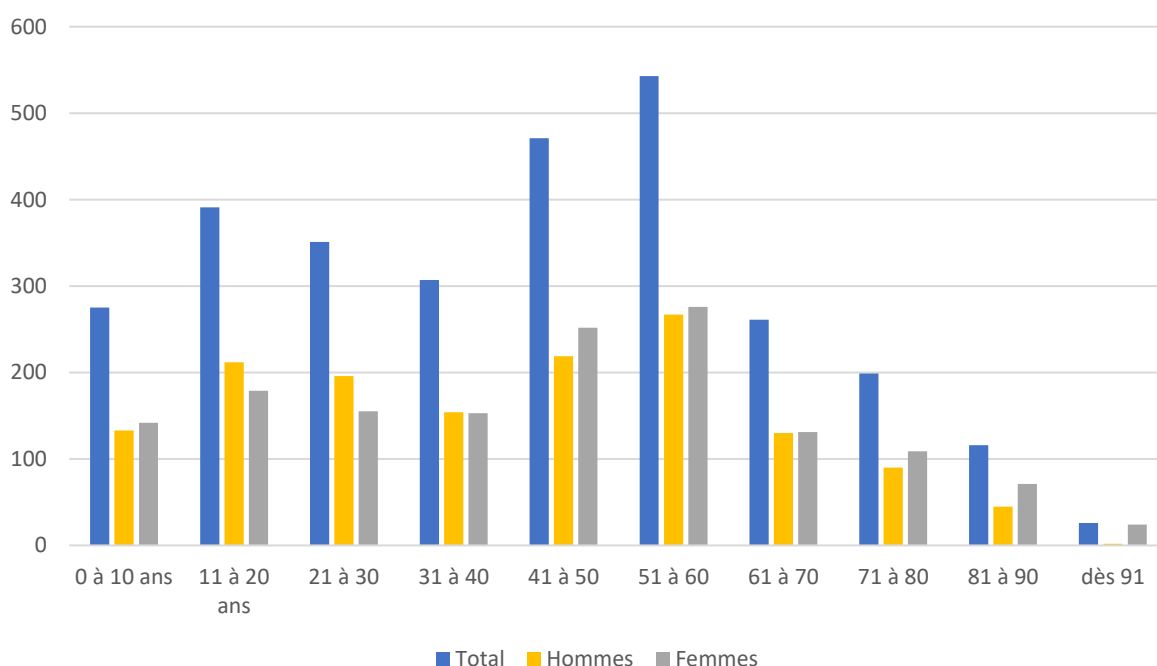
**Commandement de payer** : le nombre de commandements de payer, pour l'année 2022 s'élève à **294**. Ce chiffre est en augmentation de 24% par rapport à l'année dernière.

La distribution est longue et nécessite le déplacement d'un employé communal sur les lieux de domicile ou de travail de la personne. Il y a lieu de faire jusqu'à 3 passages chez le citoyen avant le retour de l'acte, notifiés ou non, à l'office des poursuites.

## Répartition des habitants par nationalité



## Statistique des âges - 2022

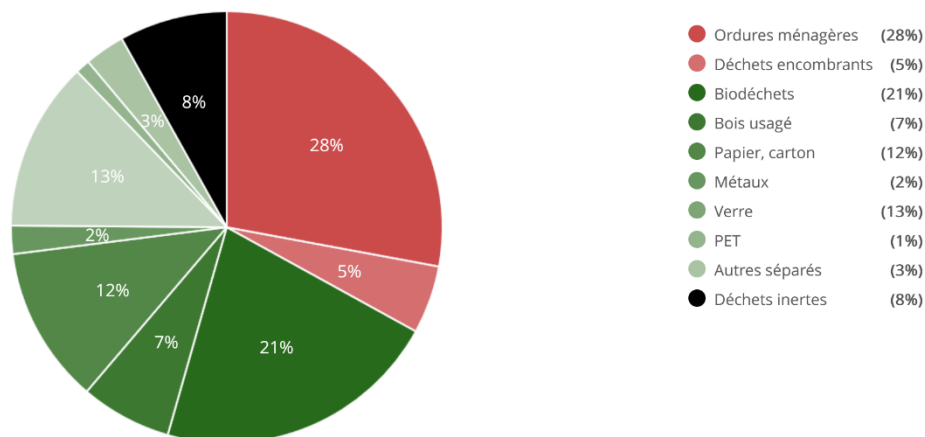


## DECHETS

### Statistiques des déchets 2022 Etoy

Une baisse sensible des biodéchets peut être expliquée par l'année de sécheresse que nous avons connue, celle-ci a eu un impact notoire sur la croissance des gazons et autres végétaux.

Année	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Population	2 941	2 918	2 909	2 933	2 905	2 908	2 906	2 932	2 890	2 860
Taux de collecte séparée	58.9 %	62.5 %	64.3 %	62.4 %	61.9 %	64.7 %	58.6 %	66.9 %	67.8 %	69.9 %
<b>▼ Ordures ménagères [t]</b>	323.66	325.48	300.09	311.37	326.04	330.14	330.34	339.79	330.20	334.24
Commune [kg/hab]	110.1	111.5	103.2	106.2	112.2	113.5	113.7	115.9	114.3	116.9
Périmètre [kg/hab]	108.7	112.0	110.5	107.0	109.4	107.9	109.6	116.0	109.3	118.9
Canton [kg/hab]	133.3	137.3	136.9	137.2	140.2	144.2	148.2	148.6	142.6	168.5
<b>▼ Déchets encombrants [t]</b>	59.07	62.96	75.58	51.99	49.41	53.73	47.63	45.27	39.41	31.98
Commune [kg/hab]	20.1	21.6	26.0	17.7	17.0	18.5	16.4	15.4	13.6	11.2
Périmètre [kg/hab]	18.5	19.8	20.3	19.8	20.8	19.0	20.5	18.2	18.7	16.3
Canton [kg/hab]	25.7	27.3	27.9	27.6	28.8	29.1	29.4	28.3	28.5	28.3
<b>▼ Déchets communaux [t]</b>	24.95	23.50	16.52	16.23	15.72	12.81	14.77	-	-	-
Commune [kg/hab]	8.5	8.1	5.7	5.5	5.4	4.4	5.1	-	-	-
<b>▼ Biodéchets [t]</b>	248.22	311.93	326.30	316.21	341.36	269.21	313.50	314.45	332.62	380.92
Commune [kg/hab]	84.4	106.9	112.2	107.8	117.5	92.6	107.9	107.2	115.1	133.2
Périmètre [kg/hab]	92.3	101.4	103.9	105.6	109.7	113.1	115.6	105.9	122.3	115.4
Canton [kg/hab]	87.4	94.1	95.7	94.8	94.4	96.4	98.0	97.0	105.8	100.0
<b>▼ Bois usagé [t]</b>	79.18	92.98	124.16	83.86	87.51	95.94	83.82	84.48	84.48	88.86
Commune [kg/hab]	26.9	31.9	42.7	28.6	30.1	33.0	28.8	28.8	29.2	31.1
Périmètre [kg/hab]	23.1	26.3	27.7	28.4	29.7	27.4	28.7	26.5	27.9	25.6
Canton [kg/hab]	23.1	26.2	27.3	28.3	28.0	27.3	28.5	26.4	27.7	24.3
<b>▼ Papier, carton [t]</b>	136.44	167.31	177.26	172.67	159.31	176.94	181.06	176.33	175.21	190.06
Commune [kg/hab]	46.4	57.3	60.9	58.9	54.8	60.8	62.3	60.1	60.6	66.5
Périmètre [kg/hab]	57.2	60.5	61.9	63.8	68.0	70.0	70.3	71.4	74.2	72.9
Canton [kg/hab]	61.9	65.9	66.5	68.7	72.7	74.1	77.8	78.3	80.5	80.1
<b>▼ Métaux [t]</b>	24.53	29.15	41.78	30.67	27.27	24.93	25.29	21.88	21.46	20.32
Commune [kg/hab]	8.3	10.0	14.4	10.5	9.4	8.6	8.7	7.5	7.4	7.1
Périmètre [kg/hab]	10.3	11.7	12.0	11.7	11.7	11.9	12.4	9.4	9.9	10.1
Canton [kg/hab]	11.9	13.1	13.6	13.3	13.6	13.8	14.2	13.0	11.9	11.7
<b>▼ Verre [t]</b>	147.07	141.79	160.19	138.47	135.67	129.71	135.74	137.53	126.16	131.49
Commune [kg/hab]	50.0	48.6	55.1	47.2	46.7	44.6	46.7	46.9	43.7	46.0
Périmètre [kg/hab]	39.5	41.9	43.4	40.4	41.1	40.7	42.0	42.1	42.4	43.2
Canton [kg/hab]	41.7	44.1	45.2	43.2	43.2	45.1	44.1	44.7	45.4	46.4
<b>▼ PET [t]</b>	12.60	12.32	13.44	10.21	10.66	0.00	11.47	12.26	10.85	10.91
Commune [kg/hab]	4.3	4.2	4.6	3.5	3.7	0.0	3.9	4.2	3.8	3.8
Périmètre [kg/hab]	2.2	2.1	2.1	2.2	2.4	2.4	2.4	2.5	2.4	2.4
<b>▼ PET [t]</b>	12.60	12.32	13.44	10.21	10.66	0.00	11.47	12.26	10.85	10.91
Commune [kg/hab]	4.3	4.2	4.6	3.5	3.7	0.0	3.9	4.2	3.8	3.8
Périmètre [kg/hab]	2.2	2.1	2.1	2.2	2.4	2.4	2.4	2.5	2.4	2.4
Canton [kg/hab]	2.1	2.1	2.2	2.1	2.2	2.0	2.0	2.2	2.3	2.1
<b>▼ Plastiques (Hors PET) [t]</b>	4.46	5.26	4.66	3.97	1.21	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Commune [kg/hab]	1.5	1.8	1.6	1.4	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>▼ Déchets spéciaux [t]</b>	2.32	3.63	4.86	2.70	3.86	0.00	3.87	4.23	0.00	0.00
Commune [kg/hab]	0.8	1.2	1.7	0.9	1.3	0.0	1.3	1.4	0.0	0.0
<b>▼ Huiles [t]</b>	1.89	1.69	2.23	1.64	2.68	2.40	1.77	2.31	1.92	2.32
Commune [kg/hab]	0.6	0.6	0.8	0.6	0.9	0.8	0.6	0.8	0.7	0.8



**Taux de collecte séparée : 58.9 %**

## Rapport Valorsa SA 2022 (extrait)

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois). Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional.

En 2022, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, ou déchets de nos entreprises



via le train ou la station de compactage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année. Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion).

D'autre part, notre Municipalité utilise le centre de VALORSA à Penthaz, pour les filières de gestion des ordures ménagères, des déchets électriques, déchets spéciaux. Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. VALORSA est en charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la commune. Il est de l'ordre de 360.- CHF par tonne.

Afin de sensibiliser la population au « littering » (jetés sauvages), la commune a organisé au mois de mars un Coup de Balai. Plus de 50 participants ont pu sillonner le territoire communal à la recherche de déchets sauvages. 50 kg de déchets plastiques ont pu être collectés.

En 2021, le capital-actions de l'entreprise a été réactualisé sur la base des chiffres officiels du SCL, validant la population des Communes vaudoises au 31 décembre 2019. Notre Municipalité détient dorénavant 53 actions de 800.- CHF et 19 actions de 2'400.- sur un capital-actions de 6'800'000.- CHF entièrement libéré.

		2022 en tonnes facturées par Valorsa	2022 Destination	2022 Valorisation
	Ordures ménagères	25'042	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'166	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	6'710	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'024	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF	Chaleur/électricité
	Verre	4'263	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	OREA, appareils électriques	320	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
	Déchets spéciaux des ménages	233	CRIDEC	Traitement physico- chimique/ incinération
	Déchets carnés	932.5	GZM	Energie

## CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

vu le préavis municipal No 04/2023 relatif à la gestion et aux comptes 2022, ouï le rapport de la Commission de Gestion,

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

- 1 d'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2022, ainsi que le bilan, tels que présentés,
- 2 d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière,
- 3 de relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes.

Ainsi adopté par la Municipalité en séance du 22 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic : La Secrétaire :

J. M. Fernandez

S. Ruchet

#### Annexes :

- rapport d'activités de la médiathèque
- rapport d'activité du Centre des jeunes
- comptes 2022